



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

Date de convocation : 26/03/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 21 **Nombre de pouvoirs : 2** **Nombre de Conseillers votants : 23**
Date d'affichage : 16/04/2024

VOTE : Voix Pour : 23 **Voix contre : 0** **Abstentions : 0**

L'an deux mil vingt-quatre le 10 avril à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, M. Christophe ROBIEUX, M. Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoint, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Raymond FREBET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, Mme Virginie BRUNEAU.

Absents Excusés : Mme Pamela LAMBERT, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Antoine BIGNON, M. Florian MENAGER, M. Nicolas BUSNOT.

Ont donné pouvoir : Mme Pamela LAMBERT à M. Mostefa MAACHI ; M. Florian MENAGER à Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX,

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Taux de fiscalité directe locale pour 2024

➡ **Rapporteurs** : M. Mostefa MAACHI, Maire

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28/02/2024

Il est exposé qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➤ **DECIDE** de maintenir, pour 2024, les taux d'imposition 2023, soit :

TH : **10,56 %**

TFB : **39,43%**

TFPNB : **24,27 %**

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet ;

➤ **CHARGE** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI

Le 15 avril 2024